



Collection CITEGO n° 2022-01

www.citego.org

O
G
E
T
C

PAYSAGES ET TERRITOIRES

Introduction

I - Approche thématique - Démarche systémique

La conduite de la transition dans un territoire se décline en politiques sectorielles, couvrant l'essentiel de la vie de la société. Mais ce n'est pas pour autant une juxtaposition de politiques sectorielles ; au contraire chacune vient contribuer à une transformation d'ensemble. C'est ce que l'on entend par « transition systémique » : une transition qui touche tous les aspects de la vie et une gouvernance qui permet de sortir d'une approche en silo, en mobilisant toutes les catégories d'acteurs et en prenant en compte les liens entre les différents politiques.

Assumer cette dimension systémique est un défi à la fois institutionnel et intellectuel. Institutionnel car la structure même de la gouvernance, à tous niveaux, tend à décomposer l'action publique en politiques sectorielles dont chacune est placée sous la responsabilité d'une entité particulière. Intellectuel car sortir d'une approche en silo suppose d'être capable de « penser la complexité » et, pour commencer, de se la représenter, pour que toute approche thématique soit une porte d'entrée dans une réalité plus globale.

II - Capitaliser les expériences

Pour parvenir à un changement d'échelle qualitatif et quantitatif, il faut permettre à chaque territoire engagé dans une stratégie de transition de bénéficier du meilleur de l'expérience nationale et internationale pour chaque politique sectorielle. Cela se fait par deux méthodes complémentaires : en constituant des communautés apprenantes d'acteurs et de territoires, qui vont progresser ensemble en se nourrissant mutuellement de leur expérience ; en s'appuyant sur l'expérience d'où qu'elle vienne, pour bénéficier de ses leçons. Nous nous intéresserons ici à la seconde méthode.

Elle se décompose en quatre étapes :

1. Recenser

La démarche part d'un recensement des fonds documentaires comportant des expériences fiables sur le sujet étudié, en retenant les expériences les plus significatives, les plus intéressantes, les plus innovantes. Certains fonds sont spécialisés sur le sujet, d'autres sont plus généralistes.

La manière dont les expériences sont recensées et indexées, condition pour y accéder, occulte souvent les liens à d'autres questions. Le mode de recherche par mots-clé tend à renfermer le sujet sur lui-même. Rares sont les réseaux et les centres documentaires dotés d'une méthode d'indexation permettant d'identifier les questions reliées au sujet abordé, ce qui crée un effet de « clôture épistémologique », de cloisonnement de la connaissance qui constitue un frein à l'approche systémique.

2. Mettre en forme et indexer

L'enjeu de cette étape est double : donner aux expériences un format suffisamment homogène pour faciliter leur comparaison ; et surtout d'introduire une indexation des fiches qui permette d'identifier facilement les liens de chaque fiche avec d'autres thèmes que le thème principal. Si les données introduites au départ sont insuffisantes, le résultat de l'analyse s'en ressentira.

Citego a, pour relever ce défi de l'indexation, mis au point un [atlas relationnel](#), outil de navigation dans une réalité systémique. L'indexation par l'atlas relationnel est nécessaire pour jeter des ponts entre le thème traité et d'autres politiques contribuant à la transition, en invitant la personne qui indexe à explorer les liens entre une question et des questions connexes..

3. Analyser

Chaque fiche indexée avec l'atlas relationnel crée une « accroche » à des questions plus larges : acteurs mobilisés, liens avec d'autres politiques sectorielles, questions générales de gouvernance. L'ensemble de ces liens inscrit l'approche thématique dans une démarche systémique de transition, illustrée par deux ressources :

La ressource cartographique :

C'est la représentation graphique révélée par l'Atlas relationnel, fruit de l'expertise de Citego fondée sur la réflexion et les observations des différents liens entre « cités, territoires et gouvernance ». Ces liens sont dynamiques, progressivement validés et enrichis au fil de l'indexation de plusieurs milliers de fiches.

La ressource didactique :

La recherche fait logiquement apparaître l'ensemble des fiches directement rattachées à un descripteur commun, objet de la requête. Mais chaque fiche est aussi indexée avec d'autres descripteurs, à priori sans lien direct avec la requête. A partir de ces derniers, et les liens qu'ils créent vers d'autres fiches, une nouvelle voie d'exploration documentaire s'ouvre alors, plus étendue, plus surprenante aussi car révélant les mécanismes imperceptibles qui lient l'objet de la recherche vers bien d'autres thèmes.

4. Elaborer

Dans cette quatrième étape, on cherche à dégager de la confrontation entre les différentes fiches des leçons plus générales. Elles constitueront un support à la réflexion de territoires qui veulent mener une politique sur le thème étudié, un guide pour la réflexion et l'action justement parce qu'il ne s'agit pas de leçons abstraites mais de leçons enracinées dans des expériences concrètes. Elles mettent en évidence, grâce à la manière dont on a levé le nez du guidon, les changements de perspective nécessaires à la réussite de la politique thématique, l'implication de différents types d'acteurs, les différentes échelles de gouvernance à mobiliser, les facteurs décisifs de réussite ou d'échec.

III. Lire une carte

Les cartes locales représentent les liens qu'entretient un descripteur spécifique avec les autres descripteurs de l'atlas.

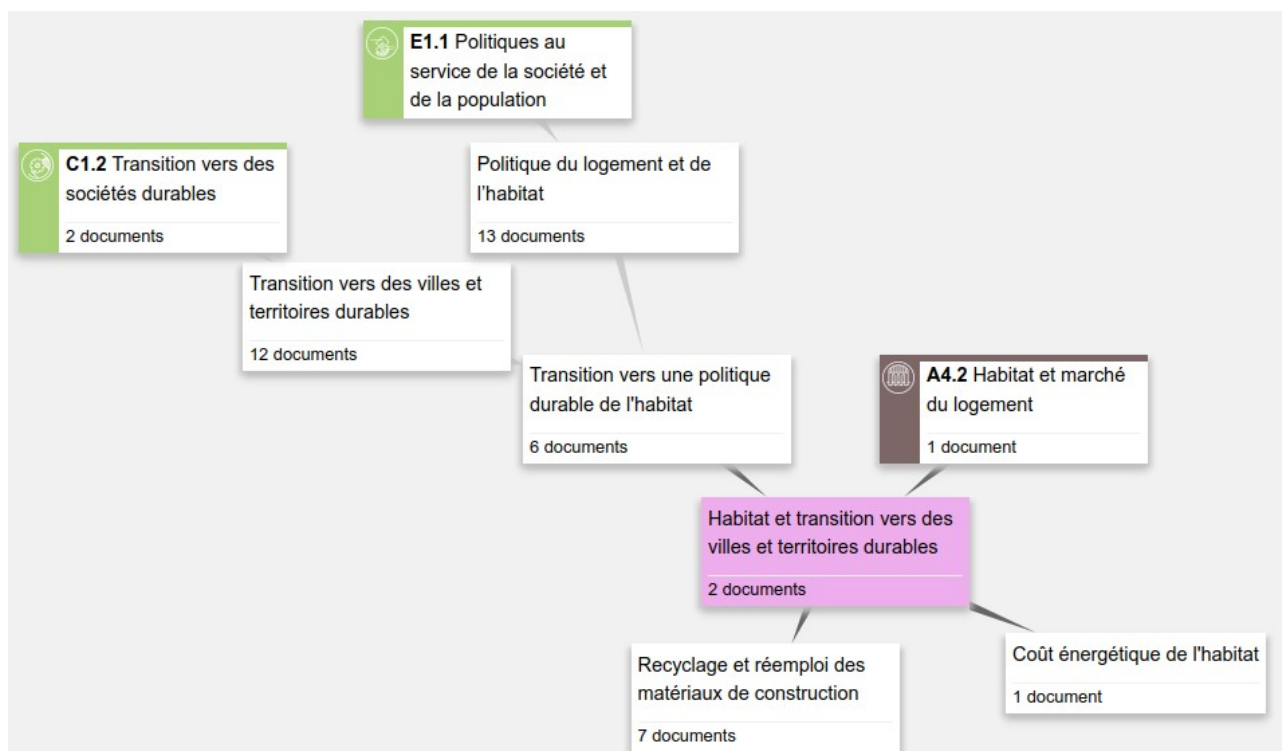
Le descripteur en rose est celui sur lequel est portée la focale. Au-dessus de lui se trouvent les “descripteurs-parents”, ceux qui lui donnent naissance dans une logique d'affinage, allant du général au particulier.

Ceux-ci peuvent être des descripteurs plus génériques (en blanc) ou des descripteurs qui fondent les grands axes de la matrice conceptuelle de l'atlas (en couleur et dotés d'un pictogramme).

En-dessous du descripteur rose, nous trouvons les “descripteurs-enfants”, lesquels toujours dans la même logique, continuent de détailler encore davantage l'analyse.

Une carte locale permet ainsi de partir d'un descripteur et d'en découvrir progressivement la richesse à travers tous les liens qui se révèlent de proche en proche.

Exemple d'une carte



NB : le nombre de documents associés à un descripteur ne reflète pas la richesse de la base d'expériences, l'indexation visant à chercher le descripteur le plus précis, plus les descripteurs sont généraux moins ils servent à indexer directement un document

PAYSAGES ET TERRITOIRES

Préambule

Le 20 octobre 2000 s'est tenue à Florence, en Italie, la Conférence ministérielle d'ouverture à la signature de la Convention européenne du paysage. Jusqu'à présent, aucun instrument juridique international ne traitait de manière directe, spécifique et complète des paysages, de leur sauvegarde, de leur aménagement et de leur gestion durable – en dépit de leur inestimable valeur due à la richesse des diversités culturelles et naturelles. La Convention européenne du paysage (CEP) comble cette lacune : pour la première fois une Convention européenne est vouée dans sa globalité au paysage et, en même temps, au paysage dans sa globalité. Elle a amorcé un mouvement de fond et conduit à trois contributions majeures :

- 1) la définition proposée par la CEP a visiblement su rallier les intervenants. Tous conviennent aujourd'hui non seulement que le paysage recouvre à la fois le naturel et le culturel, mais aussi qu'il implique la prise en compte des perceptions des populations.
- 2) En précisant que le paysage « désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations » la CEP est venue reconnaître que le concept de paysage ne s'appliquait pas uniquement aux paysages ruraux exceptionnels. Affirmer que la pertinence de ce concept s'étendait à tous les paysages, fussent-ils ruraux, périurbains, urbains, remarquables ou ordinaires, constitue une contribution significative.
- 3) En reconnaissant la valeur des connaissances et des expertises des chercheurs et des professionnels, la CEP s'est traduite par la mise à disposition d'enveloppes budgétaires afin de stimuler le rapprochement des uns et des autres outils. Cela a permis aux Etats de se doter de méthodes et d'outils (comme les Atlas des paysages français), mais aussi à l'ensemble des collectivités d'introduire l'approche paysagère dans leur politique d'aménagement du territoire.

Les paysages et Citego

Le site-ressources de Citego indexe de nombreuses fiches qui traitent des questions de paysages (104 fiches avec cette occurrence) et cela notamment grâce aux nombreux partenariats avec des associations et réseaux de professionnels, des organismes de formation, des bureaux d'études et de consultance, des centres de recherche, des think tank et des do tank ... Et plus généralement, avec l'ensemble des acteurs du paysage. C'est notamment le cas du collectif [Paysage de l'après-pétrole](#) (PAP) dont « *l'objectif de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique et plus largement de transition vers un développement durable* ».

L'atlas relationnel comme révélateur des enjeux

Les ressources sur le sujet sont indexées dans l'atlas relationnel par 19 descripteurs :

1. Écosystème et paysages
2. Impact de l'évolution des structures commerciales sur les paysages urbains
3. Prospective des paysages urbains
4. Co-production de l'espace public et du paysage urbain
5. Réflexions sur les espaces publics et les paysages
6. Paysages et énergies renouvelables
7. Capacité des documents d'urbanisme à assurer l'unité et la diversité du paysage urbain
8. Biodiversité, espaces publics et paysages
9. Rôle du paysage dans la définition de l'écosystème territorial
10. Paysages ruraux
11. Paysages des entrées de ville
12. Prise en compte du paysage comme patrimoine historique du territoire
13. Prise en compte de l'évolution historique des paysages
14. Paysages urbains
15. Impact du droit de l'urbanisme sur les espaces publics et les paysages
16. Paysages et énergies Fossiles
17. Publicité et marchandisation de l'espace public et des paysages urbains
18. Rôle du paysage dans la transition vers des villes et des territoires durables
19. Normes et législations en matière de paysages

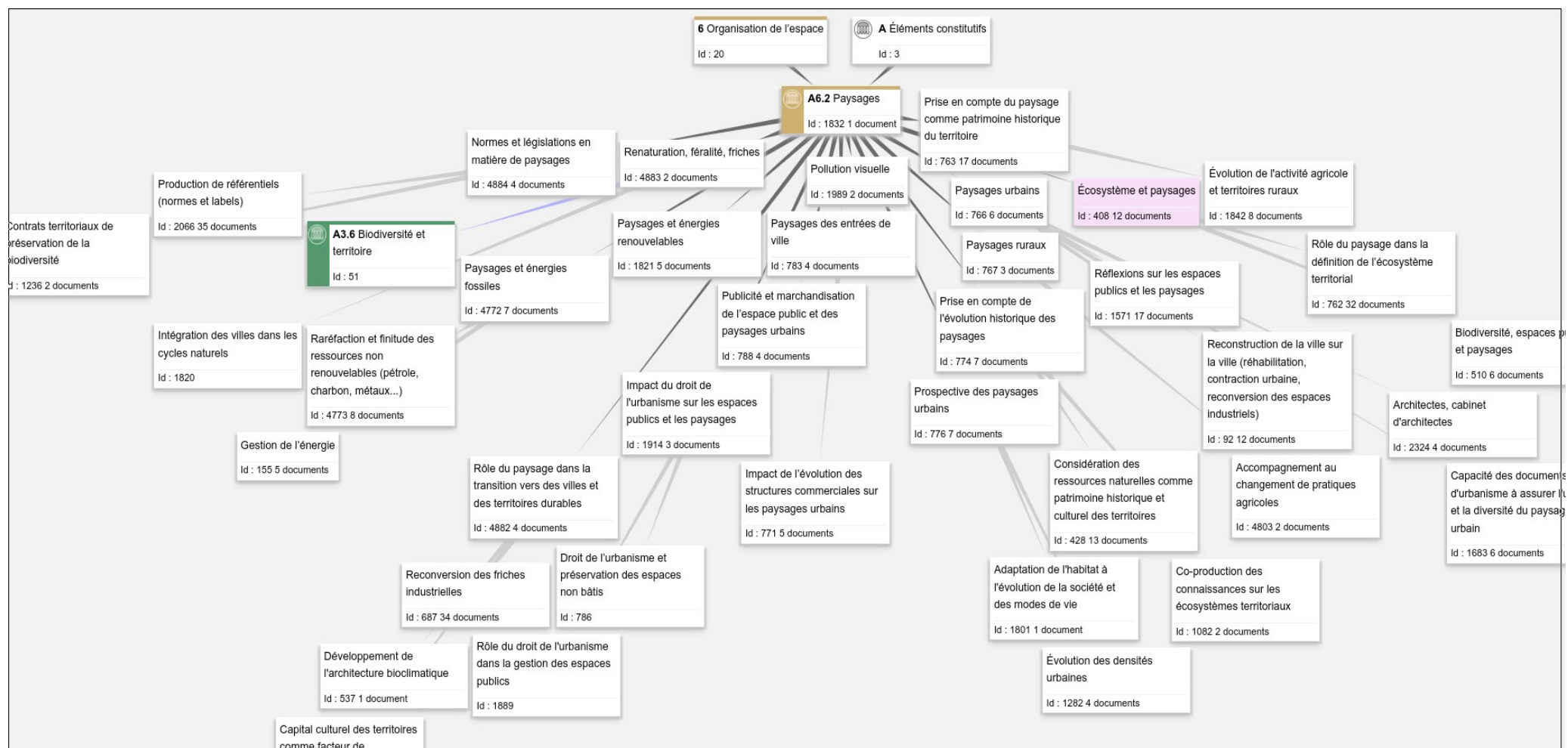
Ils permettent d'embrasser l'ensemble des réflexions autour du paysage, tout en autorisant une analyse plus affinée à partir de « cartes locales » dans l'Atlas relationnel. Ils démontrent aussi la vocation multiscalaire du paysage – tel que défini dans la Convention européenne du paysage – et l'ouverture sur les perspectives de recherches pour appréhender la complexité des dynamiques paysagères et la diversité des niveaux territoriaux d'action.

La visualisation des descripteurs « paysages » dans l'atlas laisse apparaître un large faisceau à l'intersection entre la gestion de la biodiversité et les problématiques d'organisation de l'espace. A la fois « donné » et « produit » le paysage est pluriel.

A partir des descripteurs directement connexes, on voit se dégager 4 grands blocs conceptuels :

1. Le paysage « *perçu* », *lié à notre paysage de proximité, aux questions environnementales (écologie, biodiversité, etc.) et énergétiques.*
2. Le paysage « *territoire communautaire* », *géré par les aménageurs et les gestionnaires qui le modifient et l'imaginent.*
3. Le paysage « *dynamique* », en mouvement permanent de par les interventions humaines et/ou naturelles.
4. Le paysage « *enjeu* », c'est la valorisation patrimoniale et économique des paysages : le paysage comme valeur ressource, l'objet d'enjeux entre acteurs qui ont des intérêts ou des points de vue différents.

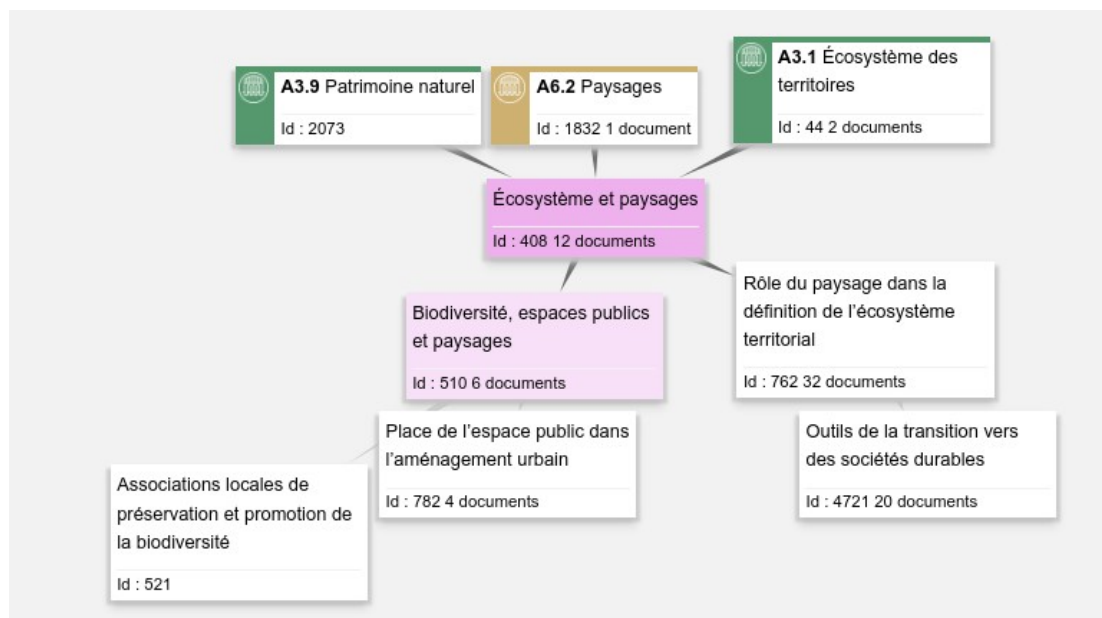
Comprendre le concept de paysage dans sa diversité



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

Le paysage « perçu »

Dans ce premier regroupement, on peut considérer tout ce qui constitue et définit les paysages actuels soit en premier lieu les écosystèmes et la biodiversité.



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

La couleur dominante de la visualisation est le vert (code couleur en référence aux « *Écosystèmes territoriaux* » dans l'atlas) qui rapproche inévitablement le paysage dans sa dimension biologique fait de biotopes (habitat) et de biocénoses (êtres vivants). Chaque descripteur regroupe avec ses collatéraux (les descripteurs directement liés sur les cartes locales) une trentaine de fiches qui sont souvent plus théoriques que directement liées à des expériences menées localement.

Paysages naturels ?

Il s'agit de penser le « paysage » comme cadre naturel même si « l'évidence spatiale » (Cf. fiche 910 [Paysages équitables et durables : redonner corps à l'évidence spatiale dans l'aménagement des territoires](#)) est mise en débat et que le paradigme du paysage est discuté (cf. fiche 917 [Changement de paradigme : Inventer des paysages biocompatibles avec les espaces agricoles de production](#)). En effet, si le paysage est une représentation, certains des objets observables qui le composent « *n'ont pas attendu l'humanité pour exister*¹ ». Ainsi, apparaît le vieux dilemme qui oppose le « paysage naturel » au « paysage agraire ». La question est toujours de savoir si le paysage est davantage naturel ou social. De « systèmes naturels, de niveau local, régional ou global, dans lesquels le substrat minéral, le sol, les subdivisions de la surface terrestre, sont interconnectées par des échanges de matière et d'énergie, en un seul ensemble » (Rougerie et Beroutchachvili, 1991²), le paysage devient davantage un « produit ». En effet, au sein de ce système tous les éléments substrat, sol, eau, masses d'air et communautés d'êtres vivants, homme compris sont en interactions et contribuent à façonner « des portions d'espace perçues ». Ces relations dans le cadre de système socio-écologique permettent de dépasser la distinction entre paysage naturel, paysage culturel et paysage agricole en mettant en interconnexions les hommes et les milieux, devenant ainsi des données autant que des construits et, partant, des écosystèmes, des paysages et des territoires. De plus l'atlas nous invite également à typifier plus spécifiquement le paysage. Apparaissent alors les descripteurs « paysages ruraux », « paysages urbains » et « paysages des entrées de ville » qui, bien que distincts et séparés, illustrent parfaitement la complexité des relations villes-campagnes et de la manière dont on les perçoit dans l'espace.

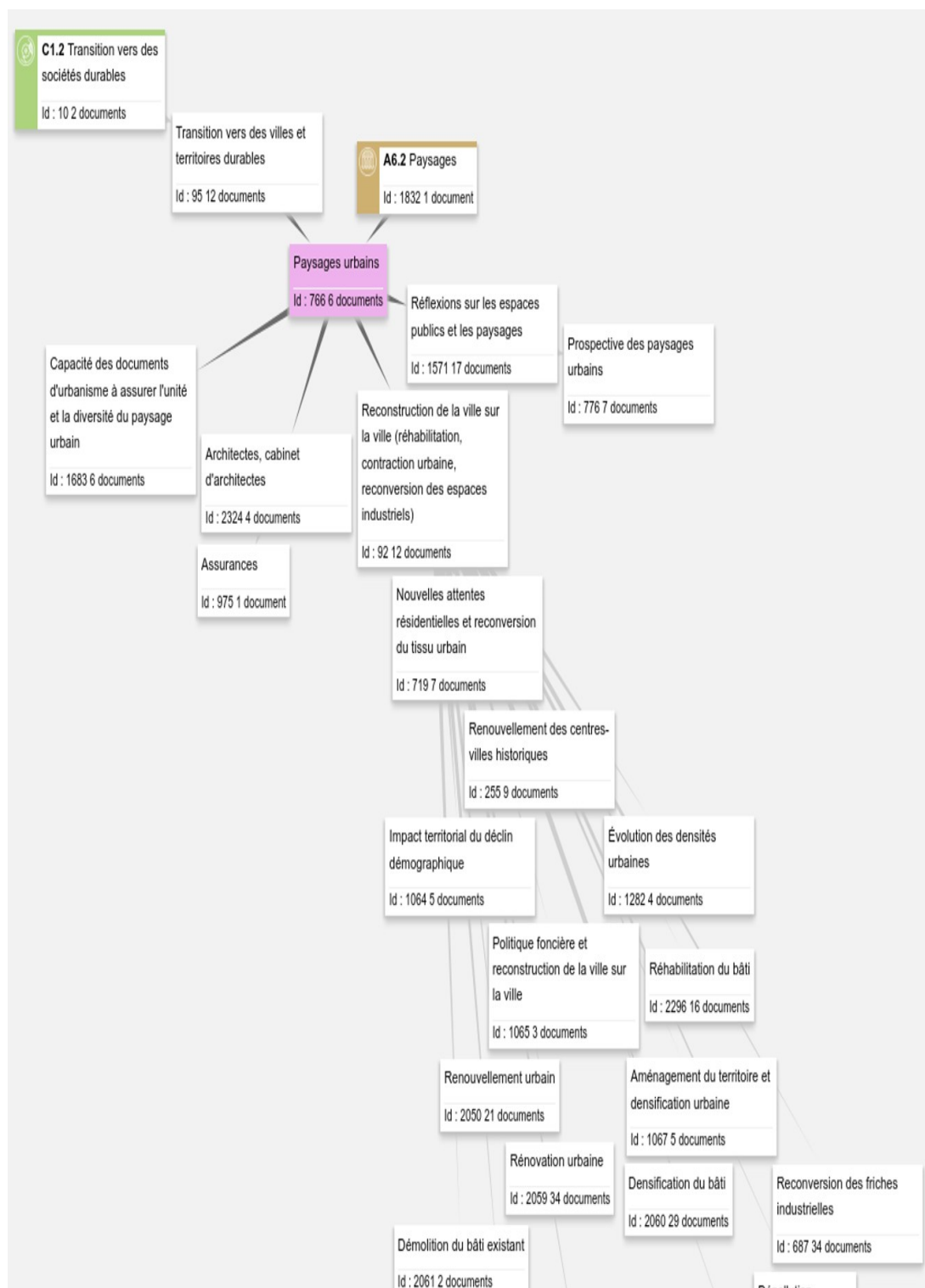
Typologie des espaces par leurs paysages

Le descripteur « paysages urbains » fonctionne en faisceau descendant à l'intersection de la question du paysage et de la transition vers des sociétés durables (Cf. fiche 913 [Le paysage, clé d'entrée pour un développement durable des territoires](#)).

1 In BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé, (1992) Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Paris : Reclus-Documentation française, 518 p. Les auteurs font remarquer que le terme de paysage vient de l'Italien « *paesaggio* », terme apparu pendant la Renaissance pour désigner « ce qu'on voit du pays », ce que l'œil embrasse au premier regard, à une époque où la peinture se tourne vers des sujets profanes tels que les œuvres de la nature.

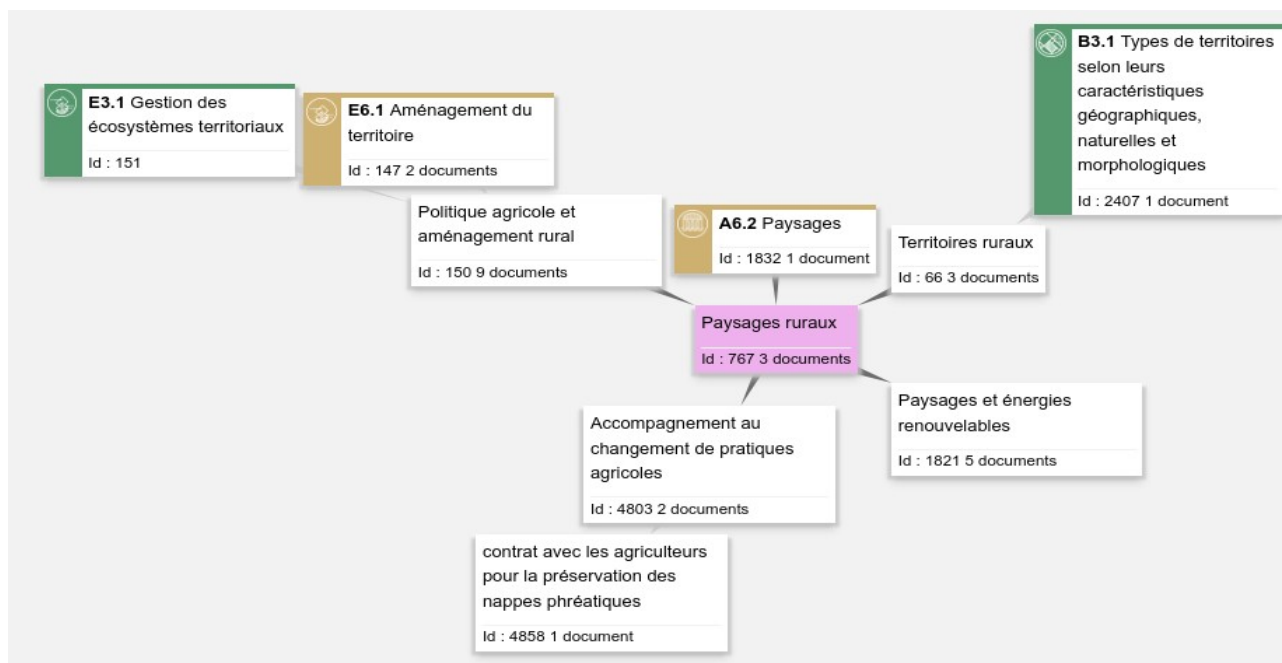
2 ROUGERIE Gabriel et BEROUTCHACHVILI Nicolas (1991), Géosystèmes et paysages. Bilan et méthodes, Paris : Armand Colin, 302 p.

Longtemps impensé, le paysage urbain qui dépasse le cadre de la morphologie de la ville et de l'aménagement fait désormais l'objet d'une attention accrue notamment en mettant au centre la question du renouvellement urbain et de la reconversion industrielle (cf. fiche 2668 [Nature industrielle, espace protégé urbain : le dépassement des oxymores](#)).



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

Il est complété par le descripteur « paysages ruraux » qui n'est autre que son pendant même si traditionnellement on a pu considérer que seuls les paysages ruraux faisaient paysage, oubliant de ce fait qu'ils étaient eux-aussi dynamiques et en constantes mutations.

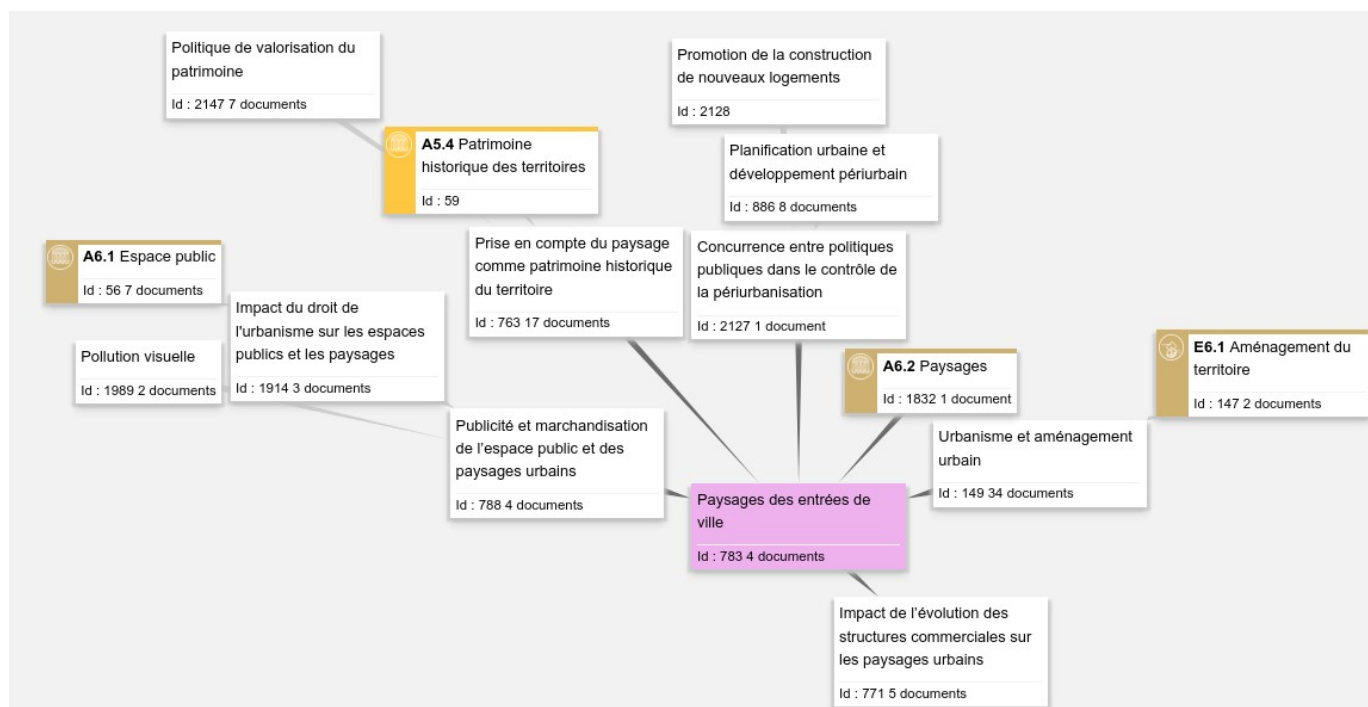


Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

En effet, depuis la fin du XIXe siècle et principalement la révolution industrielle, les changements économiques et sociaux ont entraîné de nouvelles dynamiques paysagères. Les fonctions traditionnelles de production déclinent, mais les fonctions environnementales sont de plus en plus reconnues, donnant du paysage une image de « paysage cadre de vie » (Cf. fiche 930 [Redonner à l'espace une cohérence durable dans les territoires ruraux](#)). S'ajoutent de nouveaux modes d'appropriation symbolique de l'espace, différents de l'appropriation issue des usages paysans.

Il s'agit désormais de « goûter le paysage ». Les rapports de prédation homme/nature sont bouleversés. À un modèle paysan, où l'espace rural est un espace fonctionnel s'est substitué un modèle esthétique, un nouveau rapport à l'environnement. L'abandon des activités agricoles (déprise rurale du fait du vieillissement de la population d'agriculteurs et de la faible attractivité professionnelle) constituent désormais des « paysages naturels » en opposition aux « paysages agricoles » qu'il s'agit de valoriser autrement : par le tourisme notamment. (cf. fiche 1434 [Pour limiter la pollution de sa nappe phréatique, Lons-le-Saunier a développé une agriculture bio et des circuits-courts](#)).

On peut compléter cette dichotomie urbain/rural en ajoutant le descripteur « Paysages des entrées de villes » qui permet d'introduire l'idée de paysage périurbain, et qui place la perception des marges et leurs problématiques au cœur des réflexions paysagères actuelles. Le traitement des entrées de ville questionne la qualité visuelle des paysages et le statut territorial des franges entre l'urbain et le rural (cf. fiche 926 [Le désastre annoncé des friches commerciales en France : un potentiel de recomposition](#)).



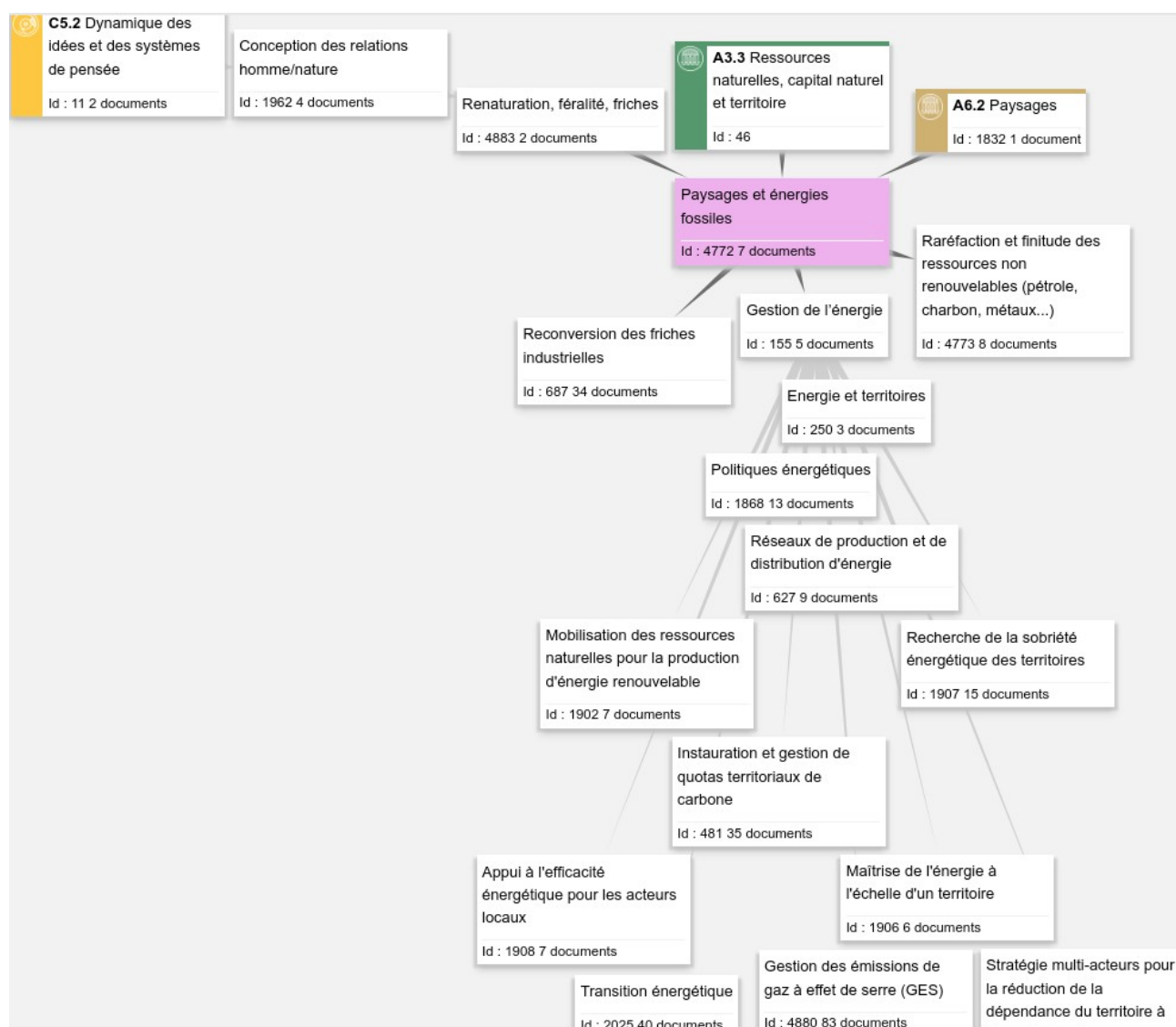
Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

Paysages de l'après-pétrole

Les paysages se modifient et se transforment au gré des pratiques et des attentes d'une société donnée. Ils sont une trace, un patrimoine de choix socio-politiques passés. Ils sont aussi la marque des orientations politiques et techniques actuelles et de leur traduction en matière d'urbanisme et d'aménagement. C'est pourquoi on ajoutera à cette partie descriptive les descripteurs de :

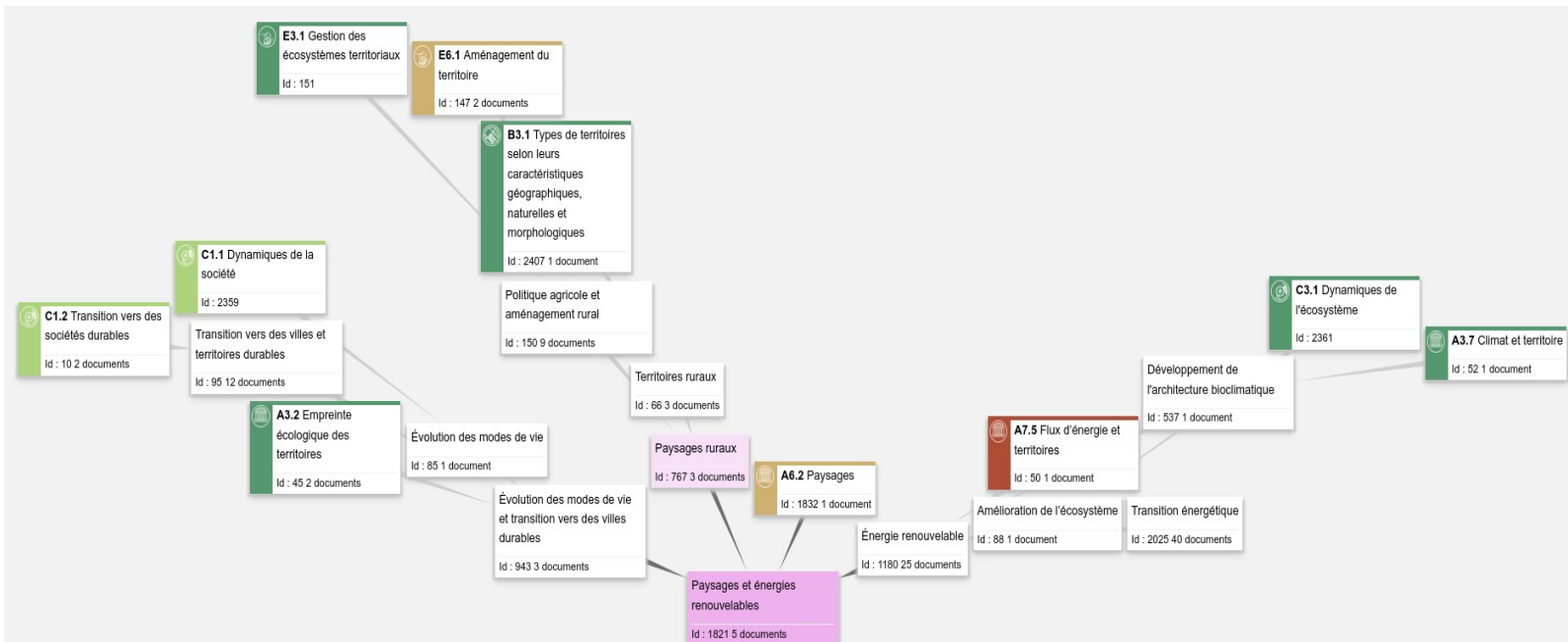
- Paysages et énergies fossiles
- Paysages et énergies renouvelables

Le premier porte la marque des vestiges d'une société industrielle et les questions qui se posent quant à leur devenir s'orientant vers la requalification de ces espaces et leur futur à moyen et long terme.



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

Le second est celui des trajectoires vers davantage de durabilité et leurs physionomies ne sont pas identiques selon les lieux, les acteurs et donc les choix politiques et les principes de gouvernance à l'œuvre (Cf. fiche 920 [Paysages de transition, un projet de paysages pour l'après-pétrole](#)).



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

Ainsi, la notion de paysage permet de porter un regard synthétique sur les façons d'habiter des différentes civilisations et souligne comment "l'élaboration" des paysages reflète l'organisation sociale du travail. Cela pose alors la question des acteurs en présence, de leurs représentations et pratiques et, leur manière de gérer leurs territoires au quotidien (Cf. fiche 917- [Changement de paradigme : Inventer des paysages biocompatibles avec les espaces agricoles de production](#)).

Le paysage « territoire communautaire »

Cette fois, l'approche est plus systémique : ici, se dessine l'action du facteur humain, non plus en tant que prédateur, dans une vision écologiste simpliste, ni même comme édificateur, dans une approche positiviste, mais comme un élément participant à la dynamique et au fonctionnement des milieux, des paysages et des territoires : un être sensible porteur de perceptions et représentations variées du monde vivant, en général, et de la végétation, en particulier.

Ces multiples acteurs ont des influences diverses en fonction de l'environnement auquel ils appartiennent et en cela, ils doivent être également au cœur de la réflexion (Cf. fiche 2195 - [PAP 42 : Le paysage comme outil de gouvernement](#)).

À considérer davantage l'homme comme facteur écologique constitutif des paysages végétaux, on s'éloigne rapidement de la classification dualiste entre paysages agraires, d'une part, et paysages naturels, d'autre part. « *L'enjeu devient l'identification historique et environnementale des pratiques locales de production et de leurs effets d'activation sur l'écologie des ressources* »³.

Comme le rappelle Paul Claval⁴, la racine du mot paysage vient justement du « pays », le « pays de ». La commune comme « pays » (paese) est l'héritière des plus anciennes formes de peuplement (Cf. fiche 911 [Les rapports intimes de l'homme et des paysages](#)). Le finage, avant de devenir une limite institutionnelle, correspondait au territoire sur lequel un groupe humain avait choisi de s'établir pour cultiver et exercer ses droits agraires. Cependant, les acteurs ne produisent pas seulement les paysages par leurs actions, faisant évoluer ce qui nous est donné à voir, ils le produisent en le projetant, en élaborant des théories sur leurs aménagements à court et moyen terme. Dans cette section on retiendra, les descripteurs liés à la question paysagère par le projet qui en est fait :

- Capacité des documents d'urbanisme à assurer l'unité et la diversité du paysage urbain
- Impact du droit de l'urbanisme sur les espaces publics et les paysages
- Normes et législations en matière de paysages
- Prospective des paysages urbains
- Réflexions sur les espaces publics et les paysages

3 BELTRAMETTI Giulia, CEVASCO Roberta, MORENO Diego et STAGNO Anna Maria, (2014), p. 237, in VIADER Roland et RENDU Christine (Dir.), Cultures temporaires et féodalité. Les rotations culturelles et l'appropriation du sol dans l'Europe médiévale et moderne, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, p. 235-258

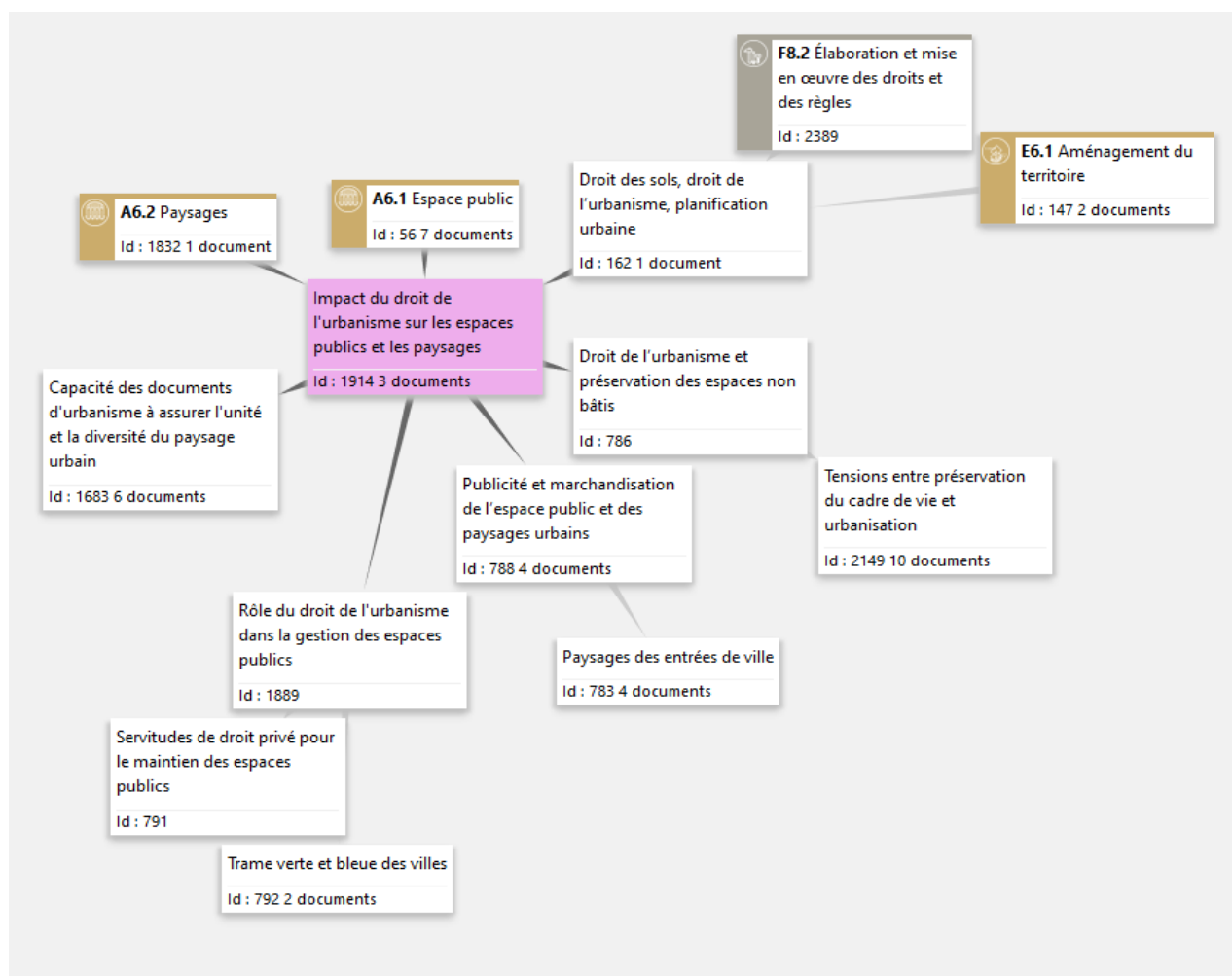
4 CLAVAL Paul (2000). Les géographes, le paysage et la modernisation, Colloque de l'UGI, Séoul, Bulletin 50(2)

D'une part, en analysant les manières actuelles de les gérer par des documents contractuels entre les parties (humains, institutions, entreprises, etc.) et, d'autre part, l'évolution pressentie et envisagée de ces mêmes paysages soit la prospective et les réflexions sur leur devenir.

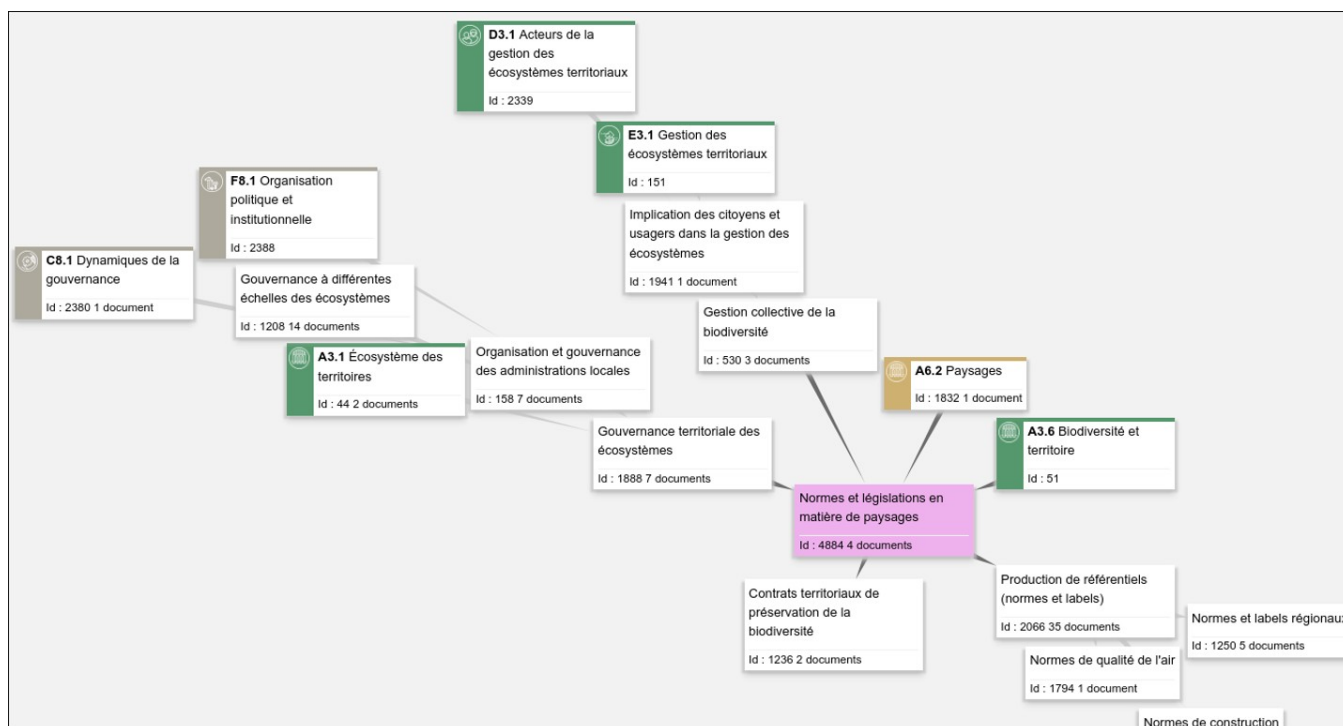
Le façonnage administratif des paysages

Le paysage est devenu un objet juridique rattaché à différents codes et procédures. De fait, les acteurs ont changé, et, loin du terrain, ont donné une orientation nouvelle à ces portions d'espace perçues (Cf. fiche 892 [Utilisation des démarches de planification et de projets dans l'aménagement des agglomérations](#)).

L'atlas regroupe des descripteurs autrement plus techniques se rattachant à l'aménagement du territoire en général et aux moyens nécessaires à la bonne gouvernance des paysages.



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

Ainsi, comme on le voit sur les cartographies présentée (carte 1) « *l'impact du droit de l'urbanisme sur les espaces publics et le paysage* » et (carte 2) « *Normes et législations en matière de paysages* » : notre paysage est désormais géré, voire régi, ou même structuré, par un corpus de documents réglementaires :

- codes juridiques,
- documents de planification,
- préconisations et normes environnementales
- normes
- labels

Aussi, par-delà l'espace et les territoires, des acteurs institutionnels, qu'il soit individuels et/ou collectifs, apparaissent en charge de la gouvernance locale desdits paysages.

On remarquera toutefois que l'atlas fait visuellement référence aux « *Écosystèmes territoriaux* » (code couleur vert dans l'atlas) et donne une idée biaisée de cette gestion paysagère. En effet, elle ne concerne pas uniquement l'aspect biodiversité mais se veut bien plus systémique : c.a.d. au croisement de l'environnement de la société et des orientations technico-économiques liées à sa valorisation (cf. fiche 2670 [Pour une démarche paysagère territoriale. Que les ruralités soient belles](#)).

Des lieux en devenir



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

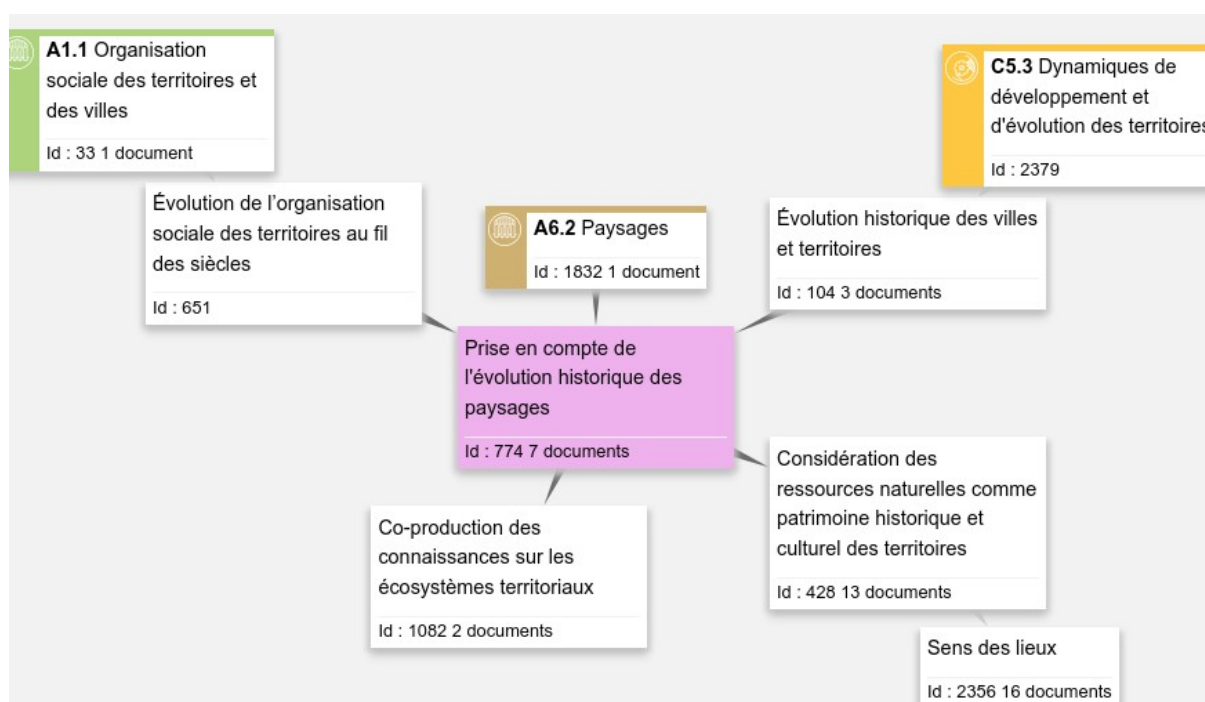
La gestion des paysages ne s'arrête pas au diagnostic et aux règles figées sur l'existant. Les paysages fluctuent et s'adaptent aux changements globaux (environnementaux, sociaux, économiques, culturels, etc.). Ils en porteront bientôt la marque mais il incombe d'anticiper les mutations latentes pour permettre la bonne gouvernance à tous les niveaux des paysages de *l'après*. L'atlas relationnel, par son ambition systémique, intègre des descripteurs qui permettent de comprendre ce que revêt la prospective. Il ne s'agit pas seulement de préconisations théoriques top-down mais bien d'une gouvernance multi-acteurs qui synthétise les attentes, les besoins, les réflexions particulières et spécifiques pour les mettre en relation et faire émerger de la co-conception et de la co-production nécessaire pour l'adaptation des sociétés et des territoires aux nouveaux enjeux planétaires. Les paysages de fait évoluent pour s'adapter et pour permettre la résilience de nos sociétés.

Le paysage « dynamique »

Le paysage se fait anthropogénique sous la forme d'une mosaïque de paysages, en mouvement et dynamique. Le paysage est à la fois un environnement naturel ou artificiel, un milieu humain (histoire, culture), un territoire vécu par un groupe, un lieu de création (esthétique symbolique), en renouvellement permanent (Cf. fiche 1492 [La gentrification : un phénomène urbain complexe et son utilisation par les pouvoirs publics](#)). Il est perçu par des observateurs qui y vivent, à travers leurs propres processus cognitifs (perception, représentation, attitude). Les réactions au paysage proviennent d'une interface complexe, d'une relation médiatisée par l'anatomie humaine (normes physiologiques : hauteur de vue, angle de vision...), nos expériences et notre culture (apprentissage, normes sociales, symboles). Les sens ouvrent les individus à une expérience directe qui permet (ou ne permet pas) l'instauration de communication.

C'est pourquoi la perception d'un paysage s'opère alors à deux niveaux : elle est toujours le fruit d'une expérience sensible directe et d'une communication. Comprendre un milieu revient alors à comprendre ce qu'il signifie pour l'individu mais également ce qu'il projette sur lui, le sens qu'il lui donne et qui, peut-être, modifie ses attitudes et ses comportements.

Longtemps considéré comme un synonyme de milieu ou d'espace, le paysage a fini par trouver sa place dans le champ géographique, même si cette place est encore mouvante.



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

L'École de Besançon a formalisé au début des années 1980 son approche des paysages par l'étude systémique de leurs structures spatiales et de leur construction et évolution dans le temps. Un certain nombre d'outils tels que les photographies et la cartographie permettent d'analyser les paysages pour aborder les considérations relatives à leur perception. Cette approche par la biotemporalité permet non seulement d'entrevoir la manière dont on fait le paysage en tant que production matérielle qui inscrit dans l'espace une histoire des pratiques mais également une production idéale de l'histoire donnée à voir aux successeurs.

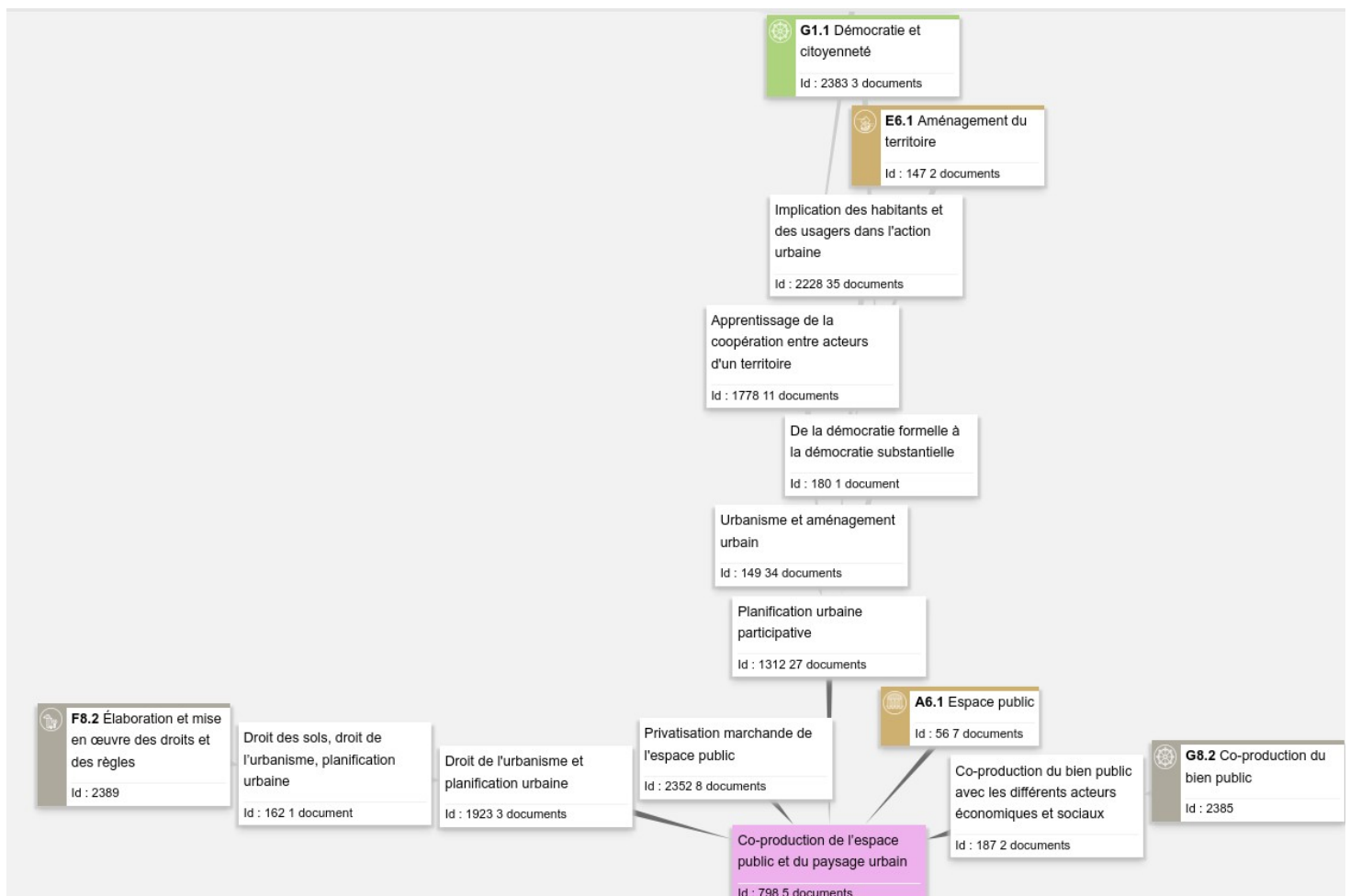
Il importe en effet de ne pas accepter de se laisser enfermer dans un choix manichéen entre les tenants d'une approche objective et proprement physique des paysages et une approche plus subjective qui ne verrait dans le paysage qu'un point de vue normatif et esthétique, mouvant selon les groupes et les individus (cf. fiche 2201 [PAP 44 : Un équilibre entre dynamiques naturelles et constructions humaines](#)).

Le paysage est fluide et constamment en mouvement ; il explique comme il présage les choix d'une société et les moyens de gouvernance dont elle s'est dotée. L'atlas illustre précisément cette mosaïque de descripteurs qui annoncent les dynamiques paysagères :

- La prise en compte de l'évolution historique des paysages
- Rôle du paysage dans la transition vers des villes et des territoires durables
- La co-production de l'espace public et des paysages urbains
- L'impact de l'évolution des structures commerciales sur les paysages urbains

Le paysage est un point d'ancrage entre le passé et le futur d'une société. Il permet de voir les choix qui ont été faits et ceux qui seront à faire. Plus qu'une simple portion d'espace perçue, le paysage est une clef de lecture pour le vécu (cf. fiche 2683 [Vers un langage des paysages urbains](#)) sur la manière dont un groupe social donné a décidé d'aménager un espace en vue de sa reproduction et sa perpétuation.

Le paysage participe au sens des lieux et fait le lien entre les hommes et les choses ; entre l'existant et le futur projeté par une société (cf. fiche 934 [Le paysage comme lien entre les projets d'agriculture et d'urbanisme ?](#)). Plus encore, c'est lui qui annonce la transition nécessaire pour des villes et des sociétés durables. Le tissu de relations sociales, économiques et écologiques qui lui donne sa forme observable contribue à façonner les paysages de demain (cf. fiche 1200 [L'économie collaborative, réservoir d'innovations pour les territoires](#)).



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

Le paysage est un produit – le résultat d'une production – d'individus en vue de leur re-production et ces mêmes individus n'ayant pas les mêmes besoins et les usages doivent travailler de concert à la co-production de cette portion d'espace. L'enjeu étant de concilier les usages et de limiter les conflits et donc de créer du commun et du partage lisible dans l'espace (cf. fiche 2682 [Paysage commun, paysage durable ?](#)).

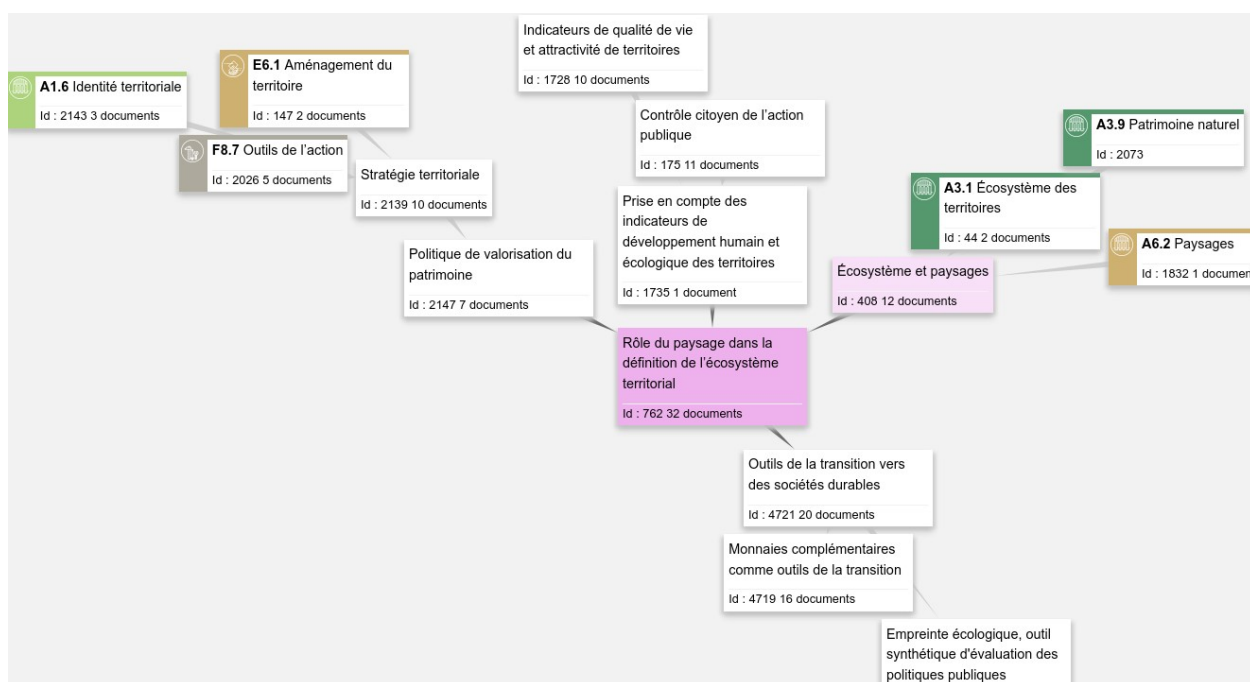
Le paysage « enjeu »

D'étendue, l'espace devient enjeu. C'est un espace produit à partir du moment où il ne prend son véritable statut que chargé de significations et paré de valeurs. Le paysage est forme et fond, un objet culturel, une invention que l'on se plaît aujourd'hui à assimiler à la nature. Et surtout le paysage est une source de valorisation économique, sociale et culturelle.

Il l'a toujours été si l'on pense aux développements précédents sur le travail des hommes qui l'ont façonné et par conséquent aux paysages agricoles source de revenus pour des populations paysannes locales. Cette tendance de valorisation économique s'est poursuivie et s'est transformée au gré des transitions socio-économiques d'un paysage devenu cadre de vie et participant certes au bien-être et au capital immatériel des territoires mais aussi en devenant une rente foncière et une rente d'installation.

De ressource – nécessaire pour la production agricole – le paysage devient source – pour l'amélioration du cadre de vie – puis valeur. De la valorisation à la marchandisation il n'y a qu'un pas. L'atlas intègre bien évidemment cet aspect de la problématique paysagère par le truchement des descripteurs qui questionne la dimension patrimoniale du paysage :

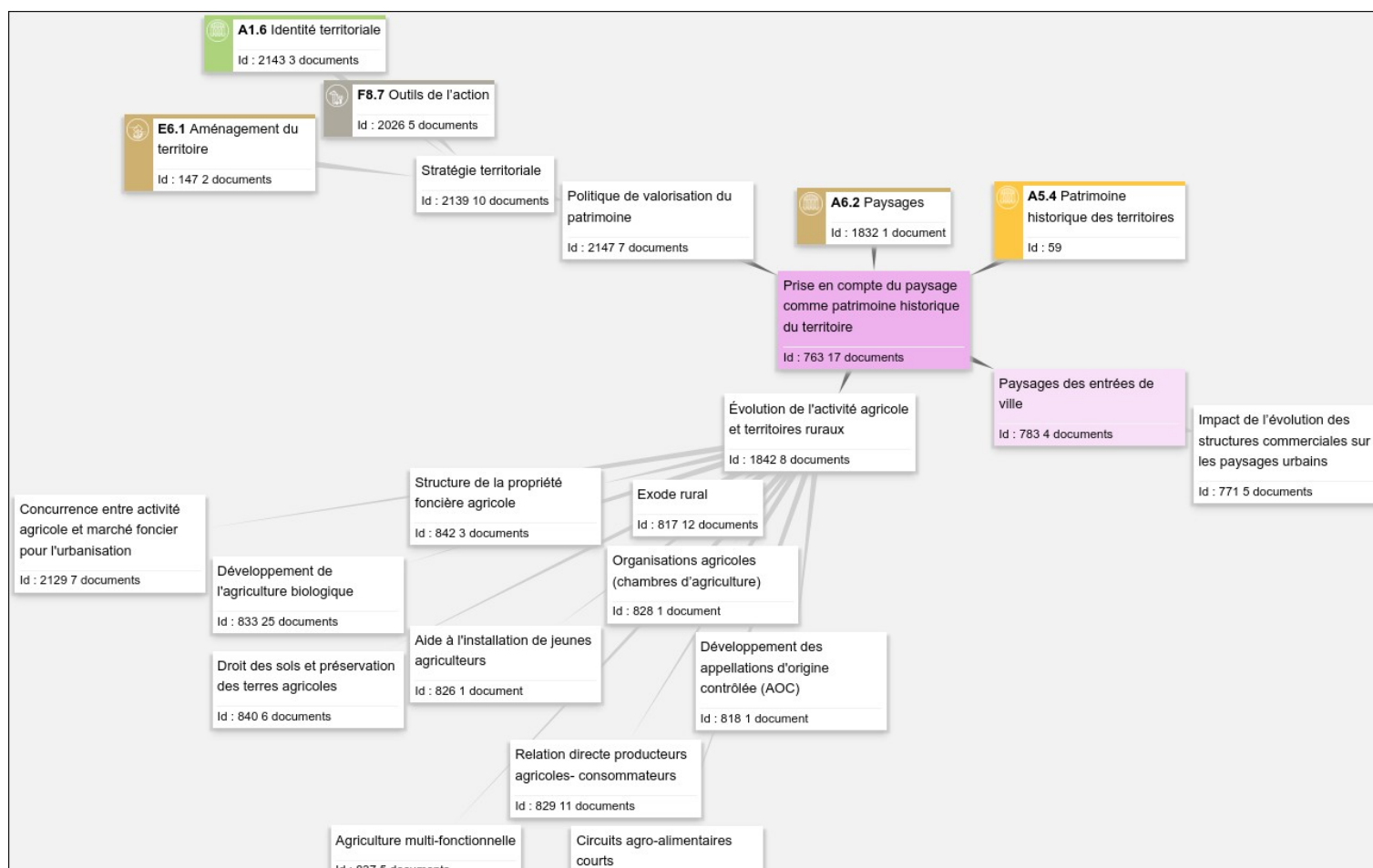
- Rôle du paysage dans la définition de l'écosystème territorial
- Prise en compte du paysage comme patrimoine historique du territoire
- Publicité et marchandisation de l'espace public et des paysages urbains



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

Le paysage comme ressource rejoint le volet environnemental et notamment la question des ressources naturelles mais pas uniquement. La carte locale permet de voir apparaître également l'aspect social, économique et culturel et rattache la valorisation des ressources de l'écosystème territorial aux outils et aux acteurs qui les permettent et, ce faisant, développent leur propre attachement et identité territoriale. Le patrimoine est approprié et identitaire et participe de l'esprit des lieux. Il devient un faire-valoir et un facteur d'attractivité à valoriser.

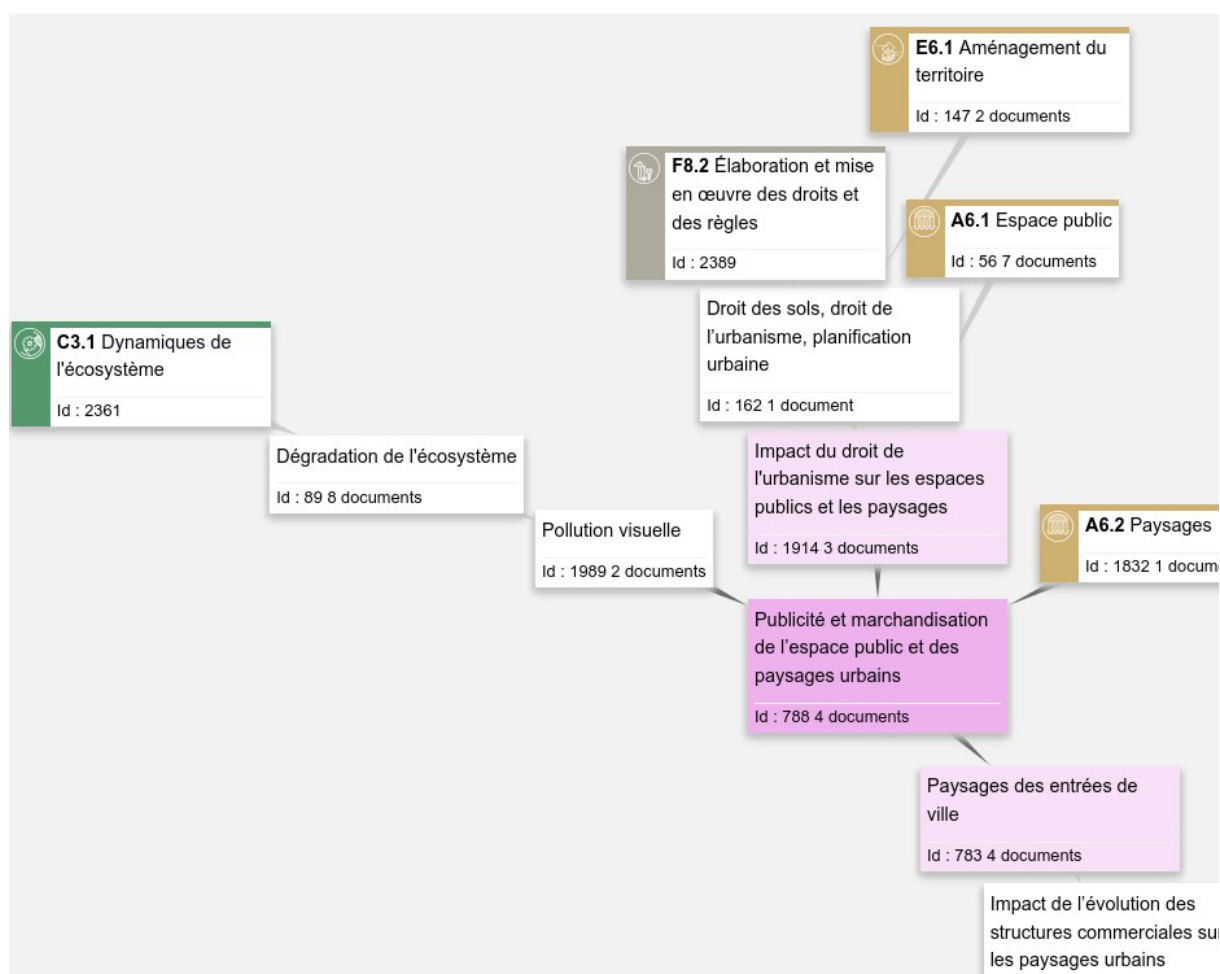
La carte locale suivante met cet aspect particulièrement en avant faisant du paysage comme un patrimoine un enjeu important des stratégies territoriales. Les catégories descriptives présentées précédemment de manière segmentée se retrouvent soudainement liées dans la problématique plus générale des dynamiques paysagères et de la transition vers davantage de durabilité. Les paysages urbains, ruraux ou périurbains apparaissent comme un seul et même élément d'un système territorial plus global (cf. fiche 2668 [Nature industrielle, espace protégé urbain : le dépassement des oxymores](#)).



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

En effet, dès lors que l'on questionne la valorisation paysagère l'atlas devient plus systémique et nous fait sortir de l'analyse en silo qu'on aurait pu voir se développer précédemment. De nouveau le paysage, apparaît comme un élément géré, sans cesse dynamique et véritable espace vécu (Cf. fiche 2676 [Le bocage. Un paysage rural à la lumière des études archéologiques et archéogéographiques](#)). L'évolution des territoires ruraux auquel ce descripteur est rattaché vient d'ailleurs créer un faisceau particulièrement intéressant vers les enjeux du développement rural et la politique agricole (cf. fiche 929 [La ville du contrat socio-agricole](#)), faisant, par conséquent, apparaître la question foncière.

Pour autant l'aspect urbain n'est pas complètement en reste et vient questionner la marchandisation des paysages à travers la problématique des entrées de ville, des structures commerciales et de la pollution visuelle (cf. fiche 2207 [PAP 46 : Le panneau publicitaire, prédateur du paysage](#)).



Ctrl-clic droit pour ouvrir la carte dans l'atlas relationnel

Le paysage : clef de voûte du « bon gouvernement »



L'Allégorie du bon et du mauvais gouvernement est une série de trois panneaux de fresques peints par Ambrogio Lorenzetti entre février 1338 et mai 1339 dans le Palazzo Pubblico de Sienne, en particulier dans la Sala dei Nove ("Salon des Neuf"), la salle du conseil des magistrats exécutifs de la République de Sienne, des élus exerçant des fonctions exécutives (et judiciaires en matière laïque). Ces peintures ont été interprétées comme étant "conçues pour rappeler aux Neuf magistrats à quel point les enjeux étaient importants lorsqu'ils prenaient leurs décisions". L'un des panneaux, intitulé « allégorie des bons effets du gouvernement en ville et à la campagne » est l'une des premières représentations historiques de paysage, avant même que le mot n'existe ! L'emploi subtil des couleurs invite l'observateur à « visiter » la ville et le pays. La profusion des activités et la diversité des scènes qui animent les effets du bon gouvernement offrent un sentiment évident de paix et de sérénité, par extension, la notion d'équilibre qui est parfaitement illustrée par la triangulation des figures allégoriques principales du panneau de l'allégorie du Bon Gouvernement : La justice, la concorde, le bien commun dont les liens équilibrés assurent la pérennité de la paix.

Dans une interprétation contemporaine, cette fresque, à travers le traitement de son paysage urbain et rural, présente l'ensemble des éléments qui s'unissent dans notre société pour réussir un projet durable, ouvrant ainsi, au-delà d'approches traditionnellement très segmentées, une réflexion multi scalaire de la question territoriale (Cf. fiche 2063 [PAP40 – Le territoire au cœur de la pensée et de l'action : l'école territorialiste italienne](#)).

Diversité des cartes, densité des documents

Plus loin que la lecture cartographique de l'Atlas relationnel qui positionne déjà clairement le paysage comme un outil majeur de la transition à l'échelle du territoire, le corpus documentaire, plutôt technique et spécialisé, élargit et densifie cette première analyse.

Le paysage, bien plus qu'une valeur environnementale à préserver pour améliorer un cadre de vie, apparaît comme la clef de voûte d'une société durable, à la croisée des questions culturelles, identitaires, sociales, politiques, économiques et techniques, dans un monde en transition.

Actuellement, à partir des 102 fiches/ressources indexées avec Paysage (au sens de la Convention Européenne du paysage « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »), on dénombre 199 descripteurs complémentaires qui permettent d'apprécier la richesse et la diversité de « l'outil paysage » et, surtout, l'intérêt de l'utiliser pour construire la société de demain.

Le paysage : d'une préoccupation émergente à une prise en compte permanente

Depuis la fin du XXe siècle, la question du paysage s'est imposée progressivement dans les débats relatifs à la transition écologique et au développement durable. Si les premières initiatives ont été développées par les mouvements intellectuels et les réseaux associatifs dans un contexte plutôt confidentiel, la publication de la Convention européenne du paysage a jeté les bases d'un engagement plus large, notamment au niveau des institutions nationales des états européens : « *Chaque partie s'engage à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage* » (Cf. fiche 2629 [Convention européenne du paysage](#)). Les textes internationaux posent de fait une définition du paysage comme « partie de territoire telle que perçue par les populations ». Ainsi, en raison de l'évolution conséquente du mode de gouvernance dans nos sociétés, élus et professionnels du paysage partagent aujourd'hui cette initiative avec les populations concernées, désormais troisième composante majeure des projets d'aménagement (Cf. fiche 2603 [PAP 49 : Les élus locaux, acteurs-clefs des démarches paysagères](#)).

A cet effet, de nouveaux outils de développement et plusieurs actions concrètes menées sur le terrain (Cf. fiche 2666 [Des acteurs des plans de paysage témoignent](#) ; fiche 2665 [Le Plan de Paysage : agir pour le cadre de vie](#)), ont présenté le paysage comme « *le révélateur d'une société toujours en mouvement et la résultante d'une dynamique plutôt qu'une carte postale stéréotypée* » (Cf. fiche 2182 [Paysages et transitions : réponses à travers l'Europe](#) - le cas de Loos-en-Gohelle).

Parallèlement, les réseaux constitués (CLER, TEPOS) ont poursuivi leurs missions en valorisant la dimension des collaborations multi-acteurs et en développant d'autres outils innovants : par exemple, le Collectif Paysage de l'après-pétrole propose depuis 2020 l'outil .E.t.a.p.e. paysage pour « *spatialiser les ambitions énergétiques d'un territoire par la démarche paysagère* » (Cf. fiche 2054 [PAP 37 : Spatialiser les ambitions énergétiques d'un territoire grâce à l'outil .E.t.a.p.e. paysage](#)), qui permet

d'initier une réflexion collective sur la localisation des installations d'énergies renouvelables et des actions de maîtrise de l'énergie tout en s'interrogeant sur les paysages créés.

Désormais, l'approche paysagère apparaît comme une démarche systématique dans l'ensemble des projets de coopération inter-états, mais, surtout, à l'échelle nationale, territoriale et locale. Le paysage apparaît comme une composante majeure de la gouvernance.

Le paysage : vecteur culturel, valeur identitaire

Le paysage se construit donc à partir des expériences et des rapports de vécu dans des espaces donnés. Il devient alors un moyen, voire un outil pour penser le cadre de vie. Dans la fiche n°2679 [Nature, paysage et politiques paysagères](#) on peut lire cette observation tirée du rapport rédigé par Yves Luginbühl pour la séance inaugurale du Conseil national du paysage en 2001, intitulé *La demande sociale de paysage*⁵ « le quartier peut devenir paysage au sens où il est le lieu d'une appartenance sociale territorialisée et où l'individu se reconnaît ». Le paysage se rattache à la notion culturelle de l'identité ou du « sens du lieu », au carrefour de l'économie, de la gestion de l'espace, du climat, de la biodiversité et du bien-être : « *Parlons donc de développement durable et harmonieux du territoire, par et pour le paysage. Démarche utile, résultat agréable...* » (Cf. fiche 2195 [PAP 42 : Le paysage comme outil de gouvernement](#)). La nouvelle génération des plans de paysage répondront à ces enjeux par une approche résolument culturelle (Cf. fiche 920 [Paysages de transition, un projet de paysages pour l'après-pétrole](#)).

En France, comme dans plusieurs états européens, animaux, produits et territoires ont souvent le même nom, un nom qui porte en lui un paysage. Les populations s'identifient fortement au « pays – paysage », dont découlent de nombreuses activités positives, comme une agriculture de qualité, un tourisme adapté et une image de forte valeur ajoutée en termes de qualité de vie... Les Appellations d'Origine Contrôlée, gages de qualité alimentaire, entretiennent aussi la valeur paysagère du terroir, par extension des territoires. Paysage et activité humaine fusionnent au point qu'il devient difficile de les dissocier et de définir qui préserve et valorise l'autre : la production de viande de vache d'Aubrac ou de Salers a permis de conserver les grands pâturages d'altitude, cintrés de murs de pierres sèches, des monts du Cantal et de l'Aubrac. A l'inverse, la restauration des terrasses abandonnées du fait de l'exode rural dans les Cévennes ou le Languedoc a permis la valorisation de la culture des oignons doux ou des vins de qualité (Cf. fiche 922 [Quel paysage pour notre terre en 2050 ?](#))

Le paysage et l'espace public sont faits d'histoires, de symboles et d'intérêts ; ils constituent un système culturel qui englobe l'espace physique, les institutions, les traditions et la perception sensorielle, ainsi que les enjeux de pouvoirs locaux et de convoitises diverses (Cf. fiche 2680 - [Paysage, espaces publics](#)). Par exemple, dans certaines régions à forte attractivité touristique, le paysage « vecteur culturel/valeur identitaire » peut aussi entraîner des effets particulièrement négatifs en lien avec la spéculation, les intérêts privés et la relation entre les coûts du foncier et la valeur des paysages perçus : coûts qui tendraient, selon Sébastien Giorgis « à créer un effet ségrégatif dans l'accès aux paysages de qualité » donc un risque de « domination sociale qui s'exprimerait en matière de hiérarchisation des goûts ». (Cf. fiche 920 [Paysages de transition, un projet de paysages pour l'après-pétrole](#))

5 LUGINBUL Yves, La demande sociale de paysage, séance inaugurale du Conseil national du paysage, Paris, 2001, p. 13 - <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/014000726.pdf>

Aussi, les lectures paysagères sont également liées à des représentations sociales (locales, métropolitaines, voire nationales) et patrimoniales. On ne doit pas négliger que ce qui ressort le plus de la combinaison du paysage et du patrimoine, c'est avant tout l'ambiance urbaine, « *qui incorpore une somme de vécus individuels, certes subjectifs un à un, mais composant une représentation finalement collective* » (Cf. fiche 2681 [Une nécessité de reconsidérer la notion de paysage dans le contexte urbain](#) ; fiche 124 [Milieu. Environnement, paysage, patrimoine](#)). La notion de paysage urbain est désormais intégrée dans les politiques territoriales, mais elle reste souvent liée aux tensions engendrées par les disparités sociales, aux questions des paysages dégradés ou artificialisés. Ce paysage interroge les politiques urbaines réduites à la mise en image de la ville et le besoin de démarches participatives, pour concilier l'espace aménagé avec les paysages perçus, composés, vécus, imaginés.

« Il implique non seulement la prise en considération du site existant, de son histoire, des sens qui lui sont attribués, mais aussi les liens d'interdépendance entre les paysages, espaces publics et architectures. Souvent appréhendée de manière séparée, chacune de ces dimensions peut en effet ouvrir une possibilité singulière d'être présent à soi, à autrui, au monde. Le paysage apparaît comme une traduction des perceptions et expériences sensibles, à même de créer une conscience poétisée de l'environnement » (Cf. fiche 2683 - [Vers un langage des paysages urbains](#)).

Le paysage comme facteur d'innovation sociale

A travers une prise en compte du paysage, la collectivité cherche à diversifier la démarche paysagère en développant différents programmes d'amélioration du cadre de vie par la concertation et la participation. Le paysage devient un outil de la réintégration des populations en détresse sociale, économique et écologique, dimensions qui se cumulent le plus souvent (Cf. fiche 2195 [PAP 42 : Le paysage comme outil de gouvernement](#)). Ainsi, « *l'entrée paysagère peut être un outil de concertation et de mise en cohérence* » (Cf. fiche 2603 – [PAP 49: Les élus locaux, acteurs-clefs des démarches paysagères](#)). En Europe, plusieurs expériences ont démontré l'intérêt des démarches participatives autour du paysage, dont les ressources multiples sont apparues comme des outils de médiation.

C'est justement parce que le paysage s'adresse à la subjectivité, aux sens, à l'attachement, à la mémoire, et permet de faire parler du territoire, de partager son histoire et de débattre de son devenir. Par ailleurs, la demande sociale actuelle adressée à la nature semble faire écho aux demandes adressées à l'environnement... C'est-à-dire, celles qui s'articulent autour de la qualité de vie et d'un ancrage au territoire comme reconnaissance d'une composante identitaire. Cela passe évidemment par un accès à la nature, qui n'est plus envisagé sous une mise en forme esthétisante mais bien plus dans un cadre expérientiel : la multiplication des interactions à la nature semble avant tout représenter un levier puissant pour la construction de nouvelles cohésions au nom de l'habitabilité (durable) de ce paysage en composition. Le paysage mobilise, dès lors, « *autant de demande de nature que d'exigence à l'égard de valeurs sociales* » (Cf. fiche 2679 [Nature, paysage et politiques paysagères](#)).

Le paysage, outil de l'éducation, atout pour la formation

La Convention européenne du paysage, qui a donné l'impulsion pour que le paysage retrouve une place dans les textes de loi et dans les outils qui peuvent contribuer à la protection ou à la restauration des sites, prévoit que chaque signataire s'engage à « *accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation* », ainsi qu'à « *promouvoir des enseignements scolaire et universitaire abordant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement. Cette prise de conscience doit être menée à travers une formation des élèves de tous âges, divisés en plusieurs niveaux d'enseignement* ». (Cf. fiche 2629 [Convention européenne du paysage](#)). Si cette volonté suppose une harmonisation des politiques éducatives des différents états européens, elle invite aussi à diversifier les interventions en valorisant, par exemple, la participation des associations et des professionnels du paysage. Par exemple, dans le territoire rural du Pays de Vilaine (Région Bretagne, France), L'association EPV, à partir d'une approche paysagère, a créé une offre pédagogique de sensibilisation et d'éducation à l'énergie pour les jeunes générations en intervenant dans les classes de primaire et de collèges (Cf. fiche 314 [Une maîtrise locale et citoyenne de l'énergie](#)).

Cependant, la formation doit pouvoir s'adresser aussi à l'ensemble des acteurs d'un territoire : le 15 février 2021, la Ministre de la transition écologique a demandé à son inspection générale, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), la rédaction d'un « *Plan d'action sur la formation et la sensibilisation au paysage et à l'approche paysagère des élus locaux* » (Cf. fiche 2675 [PAP 53 : « Elus locaux et paysages », un thème au fort potentiel de développement](#)). Il importe aussi de prévoir des enseignements communs où se rencontrent ingénieurs agronomes et paysagistes au cours de leur formation (Cf. fiche 2192 [PAP 41 : Des paysages au service de la formation à la transition agro-écologique](#)). L'éducation au paysage représente donc un instrument fondamental pour inciter et engager les citoyens qui peuvent participer de manière responsable aux décisions et aux choix concernant les transformations futures, dans un cadre intergénérationnel.

Le paysage comme outil politique

L'émergence de cette dimension politique du paysage tient au fait qu'avec une vision d'ensemble, les contradictions et conflits inhérents à l'action publique peuvent trouver un apaisement au sein d'une collectivité (Cf. fiche 2603 [PAP 49 : Les élus locaux, acteurs-clefs des démarches paysagères](#)). Cet apaisement peut aussi concerner la politique de la ville et des quartiers : Le paysage qui se construit autour des rapports de vécu et d'expériences est un excellent outil pour penser le cadre de vie ; « *le quartier peut devenir paysage au sens où il est le lieu d'une appartenance sociale territorialisée et où l'individu se reconnaît* » (Cf. fiche 2679 Nature, paysage et politiques paysagères).

Plusieurs outils émanent de l'approche paysagère dans l'action publique : ils intègrent plusieurs documents d'information et de planification. Les atlas du paysage permettent de mieux connaître le territoire dans ses multiples dimensions topographiques, géographiques, écologiques, économiques, démographiques, etc. Le plan de paysage est un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le

développement local. Il s'agit donc d'une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) en remettant le paysage au cœur du processus. Cette démarche concerne aussi bien les milieux urbains que ruraux, les territoires dégradés comme ceux de grande qualité, les espaces remarquables et ceux du quotidien. Le plan de paysage est aussi une démarche concertée entre différents acteurs (élus, habitants, entrepreneurs, etc.) au service d'un projet de territoire. Il peut donc influencer les pratiques individuelles (Cf. fiche 2665 [Le Plan de Paysage : agir pour le cadre de vie](#)). Il existe d'autres documents, comme les plans de déplacements urbains (PDU), les plans climat air énergie territoriaux (PCAET), les chartes de parcs naturels régionaux (PNR), ou encore le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme à échelle communale (PLU) ou intercommunale (PLUI).

Les élus apparaissent de plus en plus investis dans cette démarche qui se fonde sur leur attachement profond aux territoires qu'ils représentent. En France, le non-cumul des mandats leur a permis de centrer leur intérêt et leur temps sur le mandat local (Cf. fiche 2603 – [PAP 49 : Les élus locaux, acteurs-clefs des démarches paysagères](#)). A titre d'illustration, le réaménagement spectaculaire des quais de la Garonne à Bordeaux (classé sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO) a donné toute la mesure des incidences économiques et sociales du paysage comme outil politique (Cf. fiche 2195 [PAP 42 : Le paysage comme outil de gouvernement](#)).

Le paysage comme outil transversal de l'aménagement et du développement

Par sa transversalité, l'approche paysagère peut contribuer à donner cohérence et efficacité à une réorganisation de l'espace et de la vie sociale pour engager de manière plus participative, plus efficace et plus rapide les transitions écologiques, sociales, économiques, culturelles indispensables

Le Collectif Paysages de l'après-pétrole fait ce constat : *« L'entrée paysagère peut être un outil de concertation et de mise en cohérence »*. Dans un premier temps, les élus avaient tendance à prioriser des critères d'actions sectorisées apparemment plus maniables que le paysage : *« l'environnement (la mise en place de réseaux écologiques par exemple), le patrimoine (l'image patrimoniale de Blois développée depuis l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial), l'agriculture plus récemment. Le paysage, plus qu'une énième responsabilité des élus locaux, peut donc être employé par les acteurs politiques comme un outil multiscalaire de conception du territoire »* (Cf. fiche 2603 [PAP 49: Les élus locaux, acteurs-clefs des démarches paysagères](#)).

Le paysage témoigne d'un rapport harmonieux avec l'environnement. Il permet logiquement de concilier les différentes formes d'usage de l'espace, des territoires ou des ressources, comme d'intégrer les dynamiques sociales et des modes d'habiter. On peut donc s'appuyer à la fois sur les ressources naturelles et les dynamiques humaines d'un territoire pour en définir les axes d'un développement durable. Toutefois, la nécessité d'accentuer la transversalité des outils se dessine : en effet, le fonctionnement « en silo » est encore trop présent au sein des institutions, surtout dans les états centralisés (Cf. fiche 920 [Paysages de transition, un projet de paysages pour l'après-pétrole](#)). A ce sujet, selon les chercheurs Denis Delabaere et Frédéric Pousin, les outils dédiés, comme ceux évoqués précédemment (atlas, observatoires, etc.), *« semblent arrivés à un terme, la nécessité de les renouveler se fait de plus en plus sentir »* (Cf. fiche 2679 – [Nature, paysage et politiques paysagères](#)).

Le paysage comme une dynamique essentielle du projet local et participatif

Dans son livre, *Les Raisons du paysage*, Augustin Berque conclut sur ce vibrant hommage au paysage : « Le paysage est une médiation génératrice de lien social, parce qu'elle donne à percevoir le sens du monde où nous vivons (...) et que la société ne saurait se maintenir dans un monde privé de sens »⁶ (Cf. fiche 2670 [Pour une démarche paysagère territoriale. Que les ruralités soient belles](#)).

La concertation et la participation effective de tous les acteurs du territoire aux décisions qui concernent le devenir de leur paysage apparaît clairement dans l'élaboration des plans de paysage. L'élaboration se fait donc avec les habitants, les associations et les différents acteurs économiques du territoire pour parvenir à un projet partagé par tous. La stratégie paysagère de la collectivité n'est pas conçue par un expert extérieur au territoire. Elle est définie avec l'aide de spécialistes (paysagiste, médiateur, etc.), par les collectivités territoriales, en tenant compte des attentes de chacun (Cf. fiche 2665 – [Le Plan de Paysage : agir pour le cadre de vie](#)).

Différents éléments qui peuvent être mis en place découlent de la démarche paysagère : par exemple, l'organisation de circuits courts (marché paysan, AMAP, livraison de colis et de paniers, magasins paysans, distributeurs de produits frais). A l'image de Biovallée dans la Drôme, du parc naturel régional du Lubéron, du pays basque ou de l'Aubrac, les territoires ont su relayer ces démarches en favorisant l'usage des produits bio et locaux dans la restauration collective et sur la carte des restaurateurs. Déjouant les règles des appels d'offre pour favoriser les circuits courts et les emplois locaux, ils ont souvent acquis leurs propres fermes pour alimenter les cantines. Une économie circulaire s'est développée, intégrant au-delà le tourisme et l'artisanat (Cf. fiche 922 - [Quel paysage pour notre terre en 2050 ?](#)).

Le même système peut être adapté à la transition énergétique : l'Europe encourage la production électrique décentralisée dans de petites et moyennes installations. Développé à partir de l'Allemagne à partir de 2010, le modèle gagne de plus en plus en importance. Il s'oppose à celui d'une production centralisée d'électricité dans des centrales nucléaires ou à charbon et de plus en plus par des centrales à gaz, ou de grands parcs éoliens (par exemple offshore). Dans un système décentralisé, les producteurs n'injectent pas leur courant dans les réseaux de distribution interrégionaux, mais dans les différents réseaux locaux et régionaux à basse et à moyenne tension. La diversité des potentiels de chaque territoire à produire ses propres énergies renouvelables (méthanisation, production de biomasse forestière ou agricole, solaire thermique ou photovoltaïque, au sol ou sur toitures, micro hydraulique, géothermie, petit, moyen ou grand éolien, éolien offshore, production marémotrice, et bien d'autres encore, connus ou à venir) est une source à laquelle puiser la diversité des paysages à venir. À chaque territoire, à chaque type de paysage peuvent donc être associés des gisements et des projets de production d'énergies renouvelables spécifiques. La question est alors de passer d'une culture de la planification par contraintes à celle de projet de territoire considéré, en particulier, dans sa dimension paysagère. En France, les Centrales villageoises, issues d'une réflexion initiale autour de la préservation du paysage, est l'un des exemples les plus aboutis (Cf. fiche 920 [Paysages de transition, un projet de paysages pour l'après-pétrole](#) ; fiche 977 [L'engagement des territoires dans le soutien aux investissements d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables](#)).

6 BERGUE Augustin, *Les Raisons du paysage* ; de la Chine antique aux environnements de synthèse, Paris, Hazan, 1995, p. 174

Conclusion

La notion de paysage ne suppose pas seulement des approches sensibles ou esthétiques, elle s'impose désormais largement dans la société par sa dimension matérielle et immatérielle, écologique (dans le sens de la biodiversité), socio-géographique (les structures paysagères) et culturelle (identité locale et régionale).

La relation démocratie/paysage est désormais scellée et placée comme l'élément essentiel de la transition vers une société durable et harmonieuse. La Convention européenne du paysage est une première base solide d'un modèle dynamique qu'il faudra toujours développer. Un travail approfondi et adapté reste à enclencher, les projets conduits dans différents territoires, sans réelle cohérence les uns avec les autres, demeurant le plus souvent au stade d'expérience. Le tout, dans un contexte et des cadres administratifs et juridiques souvent opaques aux yeux des habitants.

De fait, la définition même de « paysage » est devenue plus complexe et plus abstraite, parfois même incomprise tant elle s'est élargie et densifiée. Mais les premiers outils sont en place, la conscience collective, surtout celle des plus jeunes, s'impose peu à peu et diffuse désormais, à travers les nouveaux modes de communication, bien au-delà de l'Europe.

De nouvelles expériences, plus concrètes, à une échelle plus locale, sont menées dans les domaines aussi variés que l'énergie, la biodiversité, l'économie, l'urbanisme ou la démocratie.

Le paysage participe d'une dualité entre l'individu et son environnement. Si ce lien quasi-organique a pu être menacé, entaillé par la banalisation, l'industrialisation et la course à la consommation, il devient à nouveau une composante inaltérable de l'avenir de l'homme.

Ressources

- [Conseil de l'Europe](#) : Convention européenne du paysage
 - [Le Collectif Paysages de l'Après-Pétrole \(PAP\)](#)
 - [Le Labo de l'économie sociale et solidaire \(Labo ESS\)](#)
 - [Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France \(IAU\)](#)
 - [Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire](#)
 - [Programme « Paysage et développement durable 2 »](#)
 - [Ritimo / Collection Passerelle](#)
 - [Territoires-Audacieux](#)
 - [Union nationale des acteurs du développement local \(UNADEL\)](#)
-
- Francis BEAUCIRE : géographe, professeur à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne et à l'Ecole nationale des Ponts. Il dirige le master urbanisme et aménagement de Paris-I et est chercheur au Centre de Recherche sur les Réseaux, l'Industrie et l'Aménagement (CRIA).
 - Julie BLANCK : doctorante en sociologie des organisation à SciencePo
 - Samuel DEPRAZ a rejoint le Groupe ESPI en 2021, à la direction de la recherche. Maître de conférences HDR en géographie-aménagement, il exerçait depuis 2006 à l'université Jean-Moulin Lyon 3. Il est membre associé de l'unité mixte de recherche Environnement, ville, société
 - Xavier DESJARDINS : professeur d'urbanisme et d'aménagement de l'espace au sein de l'UFR de géographie et d'aménagement de Sorbonne Université. Il est membre du laboratoire Médiations, Sciences des lieux, sciences des liens
 - Roger HAGELSTEIN : chargé de cours ULg - responsable urbanisme UCL - Université catholique de Louvain
 - Odile MARCEL : écrivaine et philosophe, a contribué à l'émergence récente d'une culture du paysage et à sa diffusion dans le domaine du développement local et de l'agri-environnement.
 - Hervé SIOU : doctorant en sociologie
 - Magali WATTEAUX : doctorante d'archéologie, Maître de conférences en histoire et archéologie médiévales

Table des matières

Introduction.....	2
I - Approche thématique - Démarche systémique	2
II - Capitaliser les expériences.....	2
III. Lire une carte.....	4
PAYSAGES ET TERRITOIRES.....	5
Préambule.....	5
Les paysages et Citego.....	6
L'atlas relationnel comme révélateur des enjeux.....	6
Comprendre le concept de paysage dans sa diversité.....	8
Le paysage « perçu ».....	9
Le paysage « territoire communautaire ».....	16
Le paysage « dynamique ».....	20
Le paysage « enjeu ».....	23
Le paysage : clef de voûte du « bon gouvernement ».....	26
Diversité des cartes, densité des documents.....	27
Le paysage : d'une préoccupation émergente à une prise en compte permanente.....	27
Le paysage : vecteur culturel, valeur identitaire.....	28
Le paysage comme facteur d'innovation sociale.....	29
Le paysage, outil de l'éducation, atout pour la formation.....	30
Le paysage comme outil politique.....	30
Le paysage comme outil transversal de l'aménagement et du développement.....	31
Le paysage comme une dynamique essentielle du projet local et participatif.....	32
Conclusion.....	33
Ressources.....	34